



## Contribution aux charges communes avant l'audience de non conciliation

Par **Indalo**, le **31/05/2020** à **00:49**

Bonjour,

Separée depuis 4 mois, mon mari est parti vivre chez sa maîtresse et depuis il ne contribue pratiquement plus aux charges communes. Nous sommes propriétaires de la maison avec un crédit, 2 voitures...

J'ai également la garde de ma fille puisqu'il ne veut pas s'en occuper.

J'ai demandé le divorce et l'audience de non conciliation n'aura lieu que dans quelques moi.

Mon avocat me dit que je ne peux rien faire car nous avons le même niveau de rémunération. Est-ce vraiment le cas?

Je suis très en colère car en plus de ne pas assumer ses devoirs il m'a également caché sa réelle rémunération pendant toutes nos années de mariage alors que moi je contribuais plus que lui sur le compte joint ! Et là également mon avocat me dis que je ne peux rien faire car le vol n'est pas reconnu entre époux!

Il me doit également des frais médicaux pour sa fille que j'ai engagé sur le compte commun et que monsieur s'est fait rembourser sur son compte personnel Encore une fois je ne peux rien faire à priori !

Pourriez-vous m'éclairer et me confirmer que pour ces 3 problématiques, légalement je ne peux pas agir?

Un grand merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **31/05/2020** à **09:31**

Bonjour,

Je ne suis pas tout à fait d'accord.

Je ne suis pas avocat, mais je sais qu'avec un enfant à votre charge, il y aura obligatoirement pension alimentaire. Pour le reste c'est vrai, la communauté de bien, c'est une solidarité

active aussi.

Malgré ce que dit votre avocat, conservez quand même tous les justificatifs pour votre comparution chez le juge.

Par **Indalo**, le **31/05/2020** à **11:27**

Je vous remercie pour votre réponse. Effectivement il y aura le versement d'une pension alimentaire, que par ailleurs je devrai déclarer aux impôts et finalement après déduction des impôts, il me restera en gros 100€ pour élever ma fille. Quoi qu'il en soit j'élèverais ma fille avec ou sans pension alimentaire. C'est juste que je trouve profondément injuste de devoir payer les dettes du ménage et qu'en plus monsieur se fasse de l'argent sur les frais médicaux de sa fille. C'est une pression psychologique et financière qu'il exerce sans pouvoir être puni pour cela! Je prends conscience aujourd'hui du faible droit des victimes!